

COMPTE-RENDU

Assemblée générale 1^{er} février 2018

Salle Henri Verrière, Port de Pêche, Lorient

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

ATELIER DES TRANSITIONS (Philippe Ladame)
ARTS ET STRATÈGES (Éric Soudy)
BRETAGNE VIVANTE (JY Desdoigts))
CAPEB (Mariano Pasut)
CAT FISH DLF (Dominique Dischamps)
CHAMBRE D'AGRICULTURE (Jean-Marc Le Clanche)
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES (Olivier Le Nezet)
EKOSEA (Yves Poizat)
EMGLEV BRO AN ORIENT (Yvonig Le Merdy)
ESPACES DES SCIENCES/MAISON DE LA MER (Michel Rio)
GEM L'ESCALE (Marie-Thérèse Le Meut)
GVA (Laurence Annick représentée par Jean-Marc Le Clanche)
JAIME RADIO (Jean-Philippe Olivieri)
JK CONSEIL (Jocelyne Kerjouan), représentée par JP Olivieri)
LE COMPTOIR D'ICI (Mathilde Jamier-Videcoq), représentée par JP Olivieri)
LORIENT GRAND LARGE (Dominique Narbey), représenté par Dominique + Dischamps
MUSÉE DU SOUS-MARIN (Christophe Cérino), représenté par Jean Verger
LE RADIER (Nicolas Fichot)
RÉSEAU COHÉRENCE (Marc Pouvreau)
APARICI Sophie
BONIS Sarah
CHAKER Nathalie
CANEVET Jacques
CARRÉ Nathalie, représentée par Michel Le Lann
DARRIS Gérard
DECAUDIN Roland, représenté par Dominique Le Brigand
DUVAL Valérie
FAILLON Serge
GIQUEL Françoise
GOSSELIN Hélène, représentée par Jean Verger
GUEGAN Yannick
HERVIEU Daniel

LARDOUX Lionel
L'HYVER Jocelyne
LE BRIGAND Dominique
LE CUNFF Anthony
LE FALHER Guy
LE LANN Michel
LE GUEN Haude, représentée par Yves Poizat
Le MOING Hervé
PARIS Bruno, représenté par Daniel Hervieu
SCHLOSSER Pierre
VENTRE Dominique
TCHITEMBO Carina
TURPIN Jean-François, représenté par Dominique Ventre
VERGER Jean

SECRETAIRE DE SEANCE :

SOLENN BRÉHAUT

QUORUM ATTEINT : 46 MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS SUR 64 MEMBRES À JOUR DE LEURS COTISATIONS

ORDRE DU JOUR :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Validation du compte-rendu de la dernière assemblée générale
- Approbation des nouveaux statuts modifiés du fait de l'intégration de Quimperlé Communauté dans le périmètre du Pays de Lorient et par conséquent du Conseil de Développement du Pays de Lorient

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Élection de nouveaux membres au conseil d'administration du territoire de Quimperlé communauté
- Désignation des représentants du CDPL dans différentes instances
- Adoption du budget rectifié intégrant la subvention de Quimperlé Communauté

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1/ Validation du compte-rendu de la dernière AG

Présenté par Jean Verger et **validé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

2/ Approbation des modifications statutaires

Présentation des nouveaux statuts modifiés du fait de l'intégration de Quimperlé Communauté dans le périmètre du Pays de Lorient et par conséquent du Conseil de Développement du Pays de Lorient.

Approbation des nouveaux statuts

Préambule :

« Le Conseil de Développement du Pays de Lorient a été créé en février 2015 et organisé sur l'aire géographique du Pays de Lorient regroupant les deux établissements publics de coopération intercommunale de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes de Bellevue Blavet Océan qui l'ont désigné comme leur conseil de développement au sens de l'article 88 de la loi NOTRe N°2015-991 du 7 août 2015.

Quimperlé Communauté, jusque-là rattaché au conseil de développement de Quimper Cornouaille, a souhaité se rapprocher du territoire du Pays de Lorient relevant du même bassin de vie et d'emploi.

Elle a ainsi notamment décidé d'adhérer à son agence d'urbanisme et de développement économique (AUDELOR).

Dans la foulée et par délibération en date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire de Quimperlé Communauté a décidé de choisir comme conseil de développement celui du Pays de Lorient.

En conséquence, les statuts de ce dernier se trouvent réajustés comme suit. »

ARTICLE 2 – OBJET - MISSIONS

Cette association est un espace de réflexion, de proposition et de contribution aux politiques publiques mises en œuvre sur le territoire composé de Lorient Agglomération, la Communauté de Communes Bellevue Blavet Océan et Quimperlé Communauté :

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé 6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient – et depuis à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 7 - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

1° Le montant des cotisations

2° **Les subventions de l'Etat, de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de Lorient Agglomération, de la Communauté de Communes Bellevue Blavet Océan, de Quimperlé Communauté et de toute collectivité publique**

3° Les dons, legs et mécénat

4° Les ressources décidées par le Conseil d'Administration conformément aux règles des associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901

LES MODIFICATIONS STATUTAIRES SONT SOUMISES AUX VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Élection de nouveaux membres au conseil d'administration du territoire de Quimperlé communauté

- Élection de nouveaux membres au conseil d'administration

- Pour rappel, membres déjà élus :

Dominique Narbey - collège associations

Jean Verger - collège citoyens

Mathilde Jamier-Videcoq - collège entreprises

Jocelyne Kerjouan - collège entreprises

Jean-Philippe Olivieri - collège entreprises

Dominique Ventre- collège citoyens

Jean-Marc Le Clanche - collèges organismes publics

Dominique Le Brigand - collège citoyens

Benoît Jaffré - collège organismes publics

Daniel Le Cren - collège associations

Jean Peeter - collège organismes publics

Dominique Dischamps- collège entreprises

Mariano Pasut - collège entreprises

Yannick Guégan - collège citoyens

- Élection de nouveaux membres au conseil d'administration

Chambre de Commerce et de l'Industrie du Morbihan – organisme public

Candidats issus de Quimperlé Communauté

Armelle Marbach – citoyen

Sophie Aparici - citoyen

Jacques Canevet - citoyen

Olivier Le Nezet représentant le comité départemental des pêches (collège organisme public) ajoute sa candidature au conseil d'administration.

L'ÉLECTION DE CES NOUVEAUX MEMBRES EST SOUMISE AUX VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

2. Désignation des représentants du CDPL dans différentes instances

• Représentation du CDPL dans différentes instances

• Comité unique de programmation (20 à 26 personnes)

- Jean Verger
- Jean-Philippe Olivieri
- Yannick Guégan
- Dominique Dischamps
- Jean-Claude Couot
- Jacques Canevet
- Dominique Le Brigand
- Dominique Narbey
- Maurice Benoish
- Laurence Annick
- Armelle Marbach
- Sophie Aparici
- Mariano Pasut
- Jean-Marc Le Clanche

Objectif : 13 titulaires dont 3 du territoire de Quimperlé Communauté et 1 de la CCBBO + 10 suppléants

A cette liste, s'ajoutent de nouveaux candidats :

Du territoire de Lorient Agglomération :

- Dominique VENTRE
- Michel RIO
- Michel LE LANN
- Olivier LE NEZET
- Nicolas FICHOT
- Nathalie CHAKER

Du territoire de la CCBBO

- Guy LE FALHER

Du territoire de Quimperlé Communauté

- Lionel LARDOUX
- Anthony LE CUNFF

- Comité de pilotage Plan Climat Air Énergie Territorial

- Haude Le Guen
- Jean-Philippe Olivieri
- Jean-Luc Danet
- Gérard Darris

Objectif : 5 titulaires + 5 suppléants

Se portent volontaires :

- Mariano Pasus
- Sarah Bonis
- Jean-Yves Desdoigts
- Jocelyne L'Hyver

- **Représentation du CDPL dans différentes instances**

- Conseil agricole et Alimentaire (3 titulaires, 3 suppléants) : Jocelyne Kerjouan, René Kermagoret, Louis Riuné, Laurence Annick, Sarah Bonis
- Aloen : Haude Le Guen, Jacques Canevet
- Réseau Numérique 165 : Jean Verger, Éric Soudy
- ERELE : Jean-Philippe Olivieri, Jacques Canevet
- C2Sol : ?

LES DIFFÉRENTES REPRÉSENTATIONS SONT SOUMISES AUX VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

3. Adoption du budget rectifié intégrant la subvention de Quimperlé Communauté

| DÉPENSES | | |
|---|------------------------|--------------------------|
| | 2017 état des dépenses | 2018 Budget prévisionnel |
| Salaires et cotisations sociales | 31 722,25 | 37 100,00 |
| Salaires et congés payés | 19 919,35 € | 20 000,00 |
| Cotisation sociale | 11 580,64 € | 15 000,00 |
| Médecine du travail | 91,20 € | 100,00 |
| Indemnité stagiaire | 0,00 € | 1 000,00 |
| Formation continue | 131,06 € | 1 000,00 |

| | | |
|--|------------------|------------------|
| Charges courantes de fonctionnement | 7 516,86 | 6 000,00 |
| Loyers et charges locatives | 3 897,27 € | 3 000,00 |
| Nettoyage entretien | 514,54 € | 0,00 |
| Assurances | 236,35 € | 250,00 |
| Frais postaux | 131,40 € | 100,00 |
| Internet et téléphone | 1 015,27 € | 1 500,00 |
| Fournitures de bureau | 675,23 € | 350,00 |
| Honoraires (RH - compta) | 1 046,80 € | 800,00 |
| Charges liés à l'activité | 9 528,53 | 12 850,00 |
| frais de réception (Mardi, conférence...) | 940,70 € | 1 500,00 |
| Frais de déplacement (transport et restauration) | 2 758,90 € | 3 000,00 |
| Communication générique | 870,00 € | 2 000,00 |
| Communication événementielle | 3 408,48 € | 4 500,00 |
| Frais de formation des bénévoles | 0,00 € | 0,00 |
| Cotisation réseau CD Bretons et autres structures | 950,00 € | 1 200,00 |
| Frais de documentation | 600,45 € | 650,00 |
| Études et rapports | 0,00 € | |
| Autres charges | 1 987,62 | 3 150,00 |
| Frais bancaires | 229,51 € | 250,00 |
| impôts et taxes | 612,00 € | |
| Amortissement | 597,92 € | 500,00 |
| Charges exceptionnelles | 548,19 € | 900,00 |
| Excédent annuel affecté à une Réserve salariale (Obj : 20 000 €) | 2 838,32 € | 1 500,00 |
| TOTAL DES CHARGES | 50 755,26 | 59 100,00 |

| RECETTES | | |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| | 2017 | 2018 BP |
| Subventions | 52 000,00 € | 58 500,00 € |
| Subvention Lorient Agglo | 25 000,00 € | 25 000,00 € |
| Subvention CCBBO | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| Subvention Quimperlé Communauté | | 6 500,00 € |
| Subvention Région Bretagne | 25 000,00 € | 25 000,00 € |
| Produits de l'association | 1 593,58 € | 600,00 € |
| Cotisations membres | 565,00 € | 600,00 € |
| Prime 1ère embauche | 1 028,58 € | 0,00 € |
| TOTAL DES PRODUITS | 53 593,58 € | 59 100,00 € |

LE BUDGET PRÉVISIONNEL EST SOUMIS AUX VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Fin de la réunion 20h.